

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Objet : Les plus-values des SHS au CNRS

Après avoir lu et discuté le document sur « Les plus-values des SHS au CNRS » proposé par le directeur de l'institut SHS du CNRS, et sachant qu'il s'agit d'une version provisoire qui doit être retravaillée et complétée, le CSI émet les recommandations suivantes :

Il s'interroge sur l'adéquation du terme « plus-values », emprunté au vocabulaire économique, et préférerait que soient analysées dans ce document les « contributions les plus significatives du CNRS à la recherche en SHS ».

Il considère que ces contributions ne peuvent pas être appréhendées principalement à travers une liste de disciplines ou de thématiques auxquelles les agents CNRS contribuent en plus grand nombre que les enseignants chercheurs. Il comprend que la direction souhaite concentrer les ressources de plus en plus rares de l'organisme sur les domaines où, sans les agents CNRS, la recherche n'existerait tout simplement pas. Mais il ne faudrait pas en conclure que, dans les domaines où agents CNRS et enseignants chercheurs interviennent sur des thématiques similaires, et où les chercheurs CNRS sont moins nombreux que leurs collègues, l'apport du CNRS n'est pas indispensable à la préservation et au développement de pans entiers de la recherche.

Il conviendrait d'analyser et documenter finement la notion de « catalyseur » pour préciser le rôle joué par le CNRS dans la recherche en SHS. Ce rôle passe par les UMR. Parce que les UMR organisent les interactions fortes entre chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieurs et techniciens, et qu'elles permettent à ceux-ci de travailler en symbiose, elles sont essentielles à tous les domaines des SHS. Entre autres, elles facilitent la persistance d'une perspective nationale pour les SHS françaises qui complète la logique de site qui est celle des universités.

Au sein des UMR, des fonctions essentielles sont assurées par les ingénieurs et techniciens du CNRS qui n'apparaissent pas dans le document actuel. C'est, outre leur nombre, la variété et la qualité de leurs compétences qui font des IT des acteurs centraux de la continuité de la recherche française en SHS.

Par-delà la politique de « niche » et la capacité du CNRS à recruter sur des profils pointus, c'est plus largement l'absence d'obligation en matière d'enseignement (même si l'enseignement est de facto une des activités des chercheurs du CNRS) qui permet au CNRS de s'adapter et de compléter les recrutements universitaires. Elle facilite aussi pour ses chercheurs la réalisation de terrains de longue durée et cela ne se limite pas à l'archéologie et à l'anthropologie : cette disponibilité est tout aussi essentielle aux travaux qualitatifs et comparatifs menés dans les autres disciplines de sciences humaines et sociales. Elle permet enfin aux chercheurs CNRS de remplir de nombreuses fonctions de coordination et d'animation dans les unités, les revues, les projets collectifs et autres structures de recherche dont il conviendrait de prendre concrètement la mesure pour vraiment définir l'apport du CNRS à la recherche en SHS.

Le document aborde cet apport essentiellement à travers des disciplines et des thématiques, conformément à la réalité de la diversité des situations en SHS. Cependant, le CSI souhaiterait que l'InSHS apparaisse plus clairement, dès le début du document, en tant qu'opérateur ou « lieu » commun des disciplines de sciences humaines et sociales au CNRS, et ne limite pas son rôle à la gestion de grands équipements.

Le CSI souligne enfin l'inadéquation du titre du document : « Les plus-values des SHS au CNRS », alors que la commande visait plutôt, semble-t-il, les « plus-values du CNRS – ici de l'InSHS - à la recherche française en SHS ». La fin du document laisse à penser que l'inadvertance dont le titre fait état n'est pas fortuite puisqu'il s'agit alors de défendre l'apport des SHS à la recherche et leur place au CNRS, dans des termes qui mériteraient plus ample discussion.

Enfin le CSI note que l'analyse des apports spécifiques de chaque discipline de SHS est, dans cette version du texte, traitée de façon inégale et souvent incomplète. Les membres du conseil

s'engagent à transmettre au directeur de l'institut, dans les jours qui viennent, des propositions de complément. Mais d'une façon générale, ils considèrent qu'il serait impropre que, dans un document comme celui-ci, certains passages critiques puissent sembler discréditer ou minorer l'apport ou l'importance de certaines disciplines, sous-disciplines ou orientations de recherche. Ils invitent donc à éliminer de la version provisoire qui leur a été présentée tout passage qui pourrait être interprété ainsi.

Recommandation adoptée le 3 juillet 2012

16 votants

Vote : 15 oui, 1 abstention, 0 contre.

Sophie Duchesne
Présidente du CS INSHS

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Joël BERTRAND, Directeur Général délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS